



Communiqué : La PJJ à genoux

Tout le monde le sait : le budget de la Justice en France n'est pas à la hauteur d'un pays du rang qu'elle prétend défendre ! Notre pays se compare souvent à l'Allemagne. Pourtant ce dernier consacre en moyenne 131 € par habitant alors que la France est juste à 69€, soit en dessous de l'Espagne, de la Belgique et de l'Italie !

A Mayotte, après des années où l'insécurité n'était « qu'un sentiment », la réalité est là, violente: une délinquance qui croit, qui prend de l'ampleur et une population exténuée par les réponses sous dimensionnées. Et les attentes vis à vis de la Justice sont grandes mais justes et justifiées !

La PJJ de Mayotte, administration du Ministère de la Justice prenant majoritairement en charge les mineurs délinquants, est à genoux. La bonne volonté des agents « à tout faire » ne suffit plus face à des conditions de travail qui touchent à leur dignité !

Comment on en arrive là ? Un Tribunal Pour Enfants sous dimensionné qui peine à juger dans des temps raisonnables, des greffes de tribunal débordés ne pouvant transmettre en temps et en heure des décisions, une très grande difficulté pour la PJJ à recruter des agents et à les conserver. Et la crise sanitaire est venue faire vaciller le précaire équilibre trouvé...

Comment se traduit ? La PJJ doit faire les postiers pour distribuer les convocations aux justiciables ; La PJJ doit être présente auprès du Tribunal parfois en dehors de ses missions initiales et souvent pour répondre à la désorganisation engendrée par le manque de moyens ; La PJJ doit prendre en charge des jeunes alors qu'elle n'en a pas les moyens, ni humains ni matériels.

Aujourd'hui, les agents de la PJJ sont à la limite du burn-out : sur-charge de travail, insatisfaction à faire de la quantité plus que de la qualité, sentiment d'humiliation par certains magistrats, absence de reconnaissance de leur propre administration et mise en danger de leur intégrité physique car ils vont là où la police elle-même ne va plus.

Mayotte mérite les moyens nécessaires aux défis que le territoire doit relever. Mais le sous investissement par l'État y compris dans la Justice, fragilise encore un peu plus l'ensemble des institutions. Faut-il une perte irrémédiable de confiance des citoyens en sa Justice pour faire céder le dernier rempart contre la vengeance populaire ?

Si la PJJ existe, c'est bien parce qu'elle porte l'espoir que tout peut changer. Mais rien ne peut remplacer la volonté politique. La CGT PJJ de Mayotte ne laissera pas les agents devenir les fusibles faciles du manque de courage des décisions depuis trop longtemps attendues.